Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-184

Cession d'une vitrine latérale droite au 14 rue Rotrou
(Urbanisme)

3.5
Rapporteur : Philippe RIVE

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**32**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**39**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs
Mounir CHAKKAR donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Fatiha MESSAOUDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Fouzia KAMAL donne procuration à André HOMPS, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Sébastien LEROUX donne procuration à Marie DALENÇON, Caroline VABRE donne procuration à Esra ATSAK, Jean LESPINAS donne procuration à Youssef LAMRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

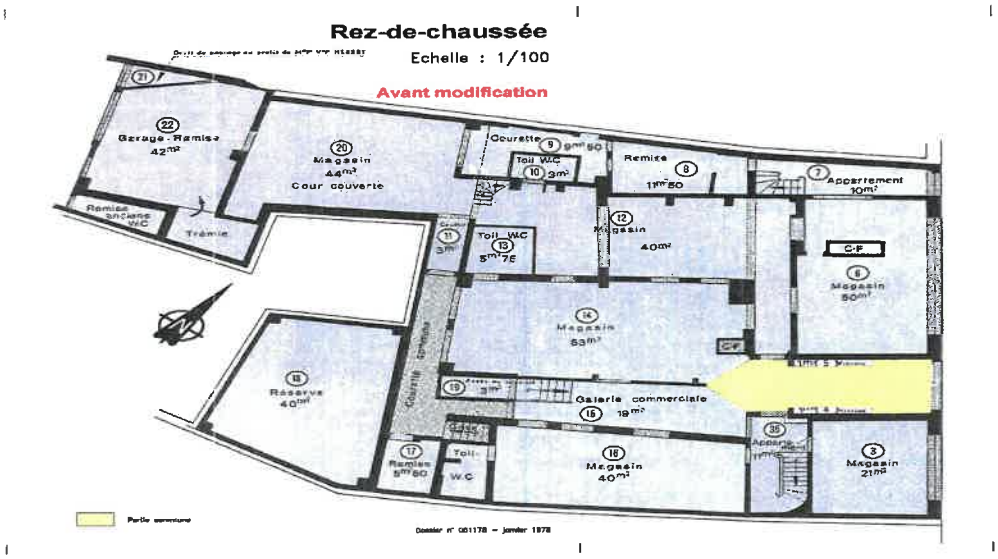
Par délibération en date du 27 octobre 2025, le Conseil municipal a approuvé la modification du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier situé 14 rue Rotrou dont la Ville est copropriétaire.

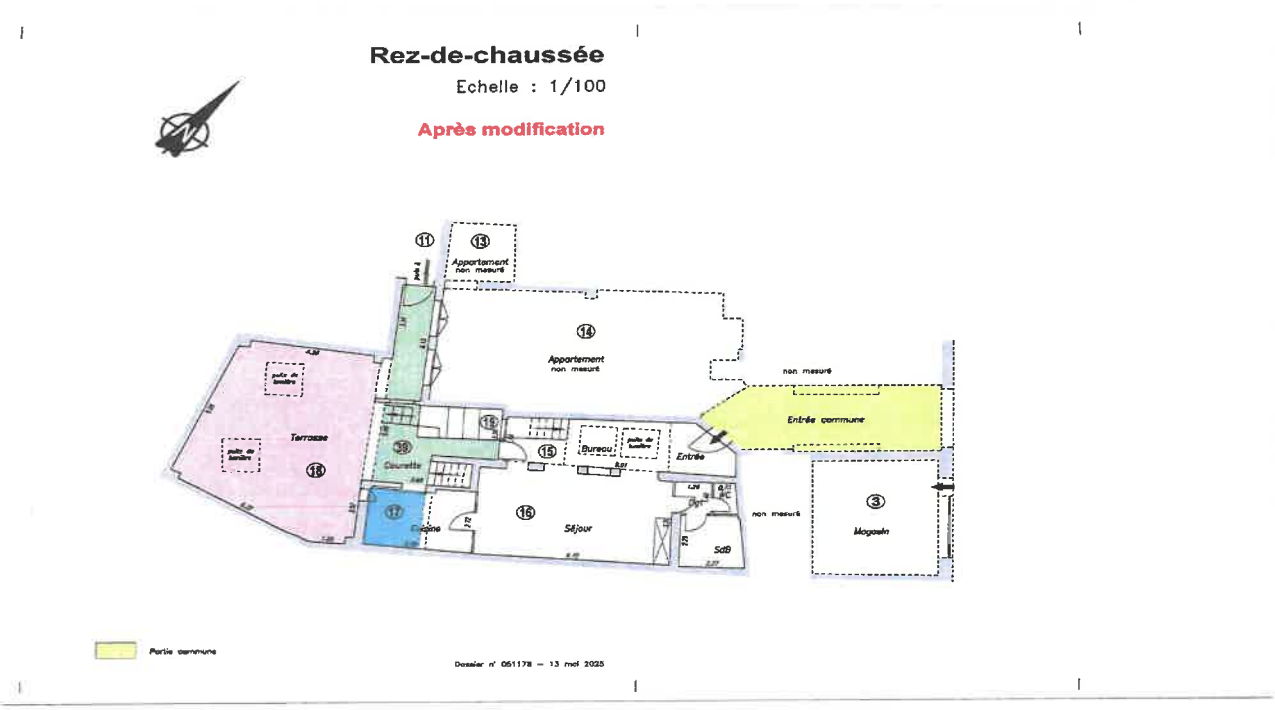
Cette modification porte sur :

- Le changement de destination de lots privatifs,
- La modification de surfaces privatives,
- L'intégration de parties privatives dans les espaces communs,
- L'aliénation de parties communes.

La Ville de Dreux est propriétaire d'une vitrine latérale droite du hall d'entrée donnant rue Rotrou lot n°5, située au rez-de-chaussée du bâtiment (partie en jaune sur les plans ci-dessous issus du règlement de copropriété).

Dans le cadre de cette modification du règlement de copropriété, la Ville de Dreux doit céder cette vitrine au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 14 rue Rotrou.





Cette opération permettra de clarifier la propriété de l'ouvrage, de régulariser la situation juridique et matérielle de la vitrine et de mettre à jour le règlement de copropriété.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2025 en son article 18 précise que l'acquisition du lot 5 par le syndicat des copropriétaires se fera au prix de 1€ symbolique.

L'avis des domaines en date du 07 juillet 2026 considère que l'opération envisagée s'analyse comme un transfert de charges d'entretien du lot n°5, la valeur vénale peut donc être retenue à 1€ symbolique ne donnant pas lieu à paiement.

Vu la délibération n°DEL2025-125 du 27 octobre 2025, approuvant la modification du règlement de copropriété du 14 rue Rotrou,

Vu l'avis des domaines en date du 07 juillet 2026,

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Philippe RIVE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la cession à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement d'une vitrine latérale droite du hall d'entrée donnant rue Rotrou lot n°5, située au rez-de-chaussée du bâtiment au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 14 rue Rotrou,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié de cession.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance



Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 26 OCT. 2026
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-184-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026